



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Personnel des Ehpad

Question au Gouvernement n° 3370

Texte de la question

PERSONNEL DES EHPAD

M. le président. La parole est à Mme Jeanine Dubié.

Mme Jeanine Dubié. Monsieur le ministre des solidarités et de la santé, la situation est désormais critique dans les établissements et services pour personnes âgées. De nombreux professionnels du soin et de l'accompagnement des personnes âgées sortent épuisés et découragés de la première vague de l'épidémie de covid-19, ce qui entraîne de nombreux arrêts maladie, voire des démissions, et ne fait qu'aggraver la situation déjà difficile dans laquelle se trouve le secteur médico-social en matière de recrutements depuis de nombreuses années.

Dans près de deux tiers des EHPAD, on compte aujourd'hui au moins un poste non pourvu depuis plus de six mois, notamment pour les aides-soignantes. Les agences d'intérim ne parviennent plus à répondre à l'ensemble des demandes.

Bien sûr, les revalorisations salariales annoncées à l'issue du Ségur de la santé, ainsi que les primes « grand âge » et covid sont un premier pas pour rendre ces métiers plus attractifs, mais encore faudrait-il qu'elles soient versées de manière équitable et rapide à tous les professionnels du grand âge, quel que soit le type de structures qui les emploient.

Je n'oublie pas non plus le secteur de l'aide à domicile, où la prime covid tarde à être versée.

Les mesures prises sont loin d'être suffisantes. À situation critique, réponse immédiate. Pouvez-vous engager une campagne de promotion de la réserve sanitaire, afin de faire connaître et renforcer ce vivier de professionnels volontaires, mobilisables par l'État ? Par ailleurs, pouvez-vous vous engager à lancer un plan massif de formation aux métiers du grand âge afin de permettre aux établissements et services de pourvoir les postes vacants ? Vous présenterez demain le projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2021 en conseil des ministres, avez-vous prévu les crédits nécessaires ?

Voilà maintenant deux ans que le Gouvernement mène concertation sur concertation à propos de l'autonomie. Nos étagères sont remplies de rapports, nos têtes pleines de propositions. Pouvez-vous nous assurer que le Laroque de l'autonomie ne sera pas un moyen supplémentaire pour retarder le projet de loi relatif au grand âge et à l'autonomie, tant attendu ? *(Applaudissements sur les bancs du groupe LT.)*

M. le président. La parole est à Mme la ministre déléguée chargée de l'autonomie.

Mme Brigitte Bourguignon, *ministre déléguée chargée de l'autonomie.* Votre question me donne l'occasion de

revenir sur la politique en matière d'autonomie que nous menons au ministère des solidarités et de la santé. Vous le savez, la crise sanitaire a particulièrement mobilisé les acteurs du grand âge et de l'autonomie.

Cet engagement honore ces professionnels ; il nous oblige, aussi. C'est pourquoi, dès mon arrivée, j'ai tenu à ce que les aides à domicile, qui méritent d'être mises à l'honneur dans cet hémicycle... *(Applaudissements sur plusieurs bancs des groupes LaREM et SOC)*

M. Éric Coquerel. Et les carrières ? Et les salaires ?

Mme Brigitte Bourguignon, ministre déléguéebénéficient, au même titre que ceux qui travaillent en EHPAD, d'une prime, en lien avec les conseils départementaux. Leur métier est complexe, difficile, physiquement, psychologiquement, particulièrement alors que nous sommes en pleine crise.

La revalorisation prochaine de leur profession passe aussi par une amélioration de leurs conditions de travail.

Maintenant que la création, historique, de la cinquième branche, liée à la perte d'autonomie, a été décidée, il nous appartient de lui donner corps. Le projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2021 permet de poser un premier jalon, en créant un périmètre qui reprend le champ de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie – CNSA – et le complète par l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé.

Le PLFSS pour 2021 intégrera en outre des mesures nouvelles, pour un montant de 2,5 milliards, liées notamment au Ségur de la santé. Rome ne s'est pas faite en un jour,...

M. Thibault Bazin. Cela fait trois ans et demi que vous dites ça !

Mme Brigitte Bourguignon, ministre déléguéeje l'ai dit, c'est un premier jalon. Le Laroque de l'autonomie, que j'ouvrirai prochainement, permettra d'associer les acteurs à l'élaboration de la loi relative au grand âge et à l'autonomie que le Président de la République veut voir examinée au Parlement dans les meilleurs délais. Elle serait présentée en conseil des ministres au début de l'année 2021, comme il l'a précisé à Bracieux, lors de la visite d'un EHPAD. *(Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe LaREM.)*

Vous avez souligné l'enjeu que constituent les politiques transversales destinées aux personnes âgées et en situation de handicap – je pense notamment aux mesures d'âge, auxquelles je suis sensible. Elles nous permettront d'envisager la structuration de cette cinquième branche.

Données clés

Auteur : [Mme Jeanine Dubié](#)

Circonscription : Hautes-Pyrénées (2^e circonscription) - Libertés et Territoires

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 3370

Rubrique : Professions et activités sociales

Ministère interrogé : Autonomie

Ministère attributaire : Autonomie

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [7 octobre 2020](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [7 octobre 2020](#)